



Assemblée générale

Distr. générale
14 décembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 117 de l'ordre du jour

Budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001

Prévisions révisées concernant les questions dont le Conseil de sécurité est saisi

Septième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général (A/C.5/55/30) sur les prévisions révisées concernant les questions dont le Conseil de sécurité est saisi, à savoir : le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville, le Bureau des Nations Unies au Burundi, l'assistance fournie par l'ONU au Médiateur du processus de paix au Burundi, le Conseiller du Secrétaire général chargé de missions spéciales en Afrique et le Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre. À cette occasion, le Comité a rencontré des représentants du Secrétaire général qui lui ont donné des précisions.

2. Le Comité consultatif note que le rapport du Secrétaire général est soumis dans le cadre des mesures prises par le Conseil de sécurité, à la demande des gouvernements ou sur la recommandation du Secrétaire général, concernant les missions de bons offices, de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix après les conflits.

3. Comme il est indiqué au paragraphe 28 du rapport, le coût total des activités des cinq missions qui y sont décrites est estimé à 4 162 500 dollars. Les prévisions révisées ont été calculées essentiellement sur la base des crédits utilisés en 2000.

4. Le Comité consultatif note que le rapport précédent présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session (A/C.5/54/39), portait sur huit missions politiques spéciales d'un coût estimatif de 9 964 500 dollars. Il a été précisé au Comité, à sa demande, qu'un certain nombre de missions couvertes par le rapport précédent avaient été incluses dans les prévisions révisées pour l'exercice biennal 2000-2001 qui figuraient dans le premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 (A/55/645 et Corr.1 et Add.1). Le rapport présenté par le Comité au sujet du premier rapport sur l'exécution du budget-programme contient des renseignements complémentaires à cet égard (voir A/55/7/Add.5, annexe IV). Le Secrétariat a indiqué au Comité que les missions faisant l'objet du rapport à l'examen étaient celles pour lesquelles le Conseil de sécurité n'avait pas encore pris de décision au moment où le premier rapport sur l'exécution du budget a été publié. Des renseignements détaillés ont été communiqués au Comité, à sa demande, concernant toutes les missions politiques spéciales couvertes à la fois par le rapport à l'examen et par le premier rapport sur l'exécution du budget, y compris en ce qui concerne la durée du mandat et les coûts estimatifs (voir annexe).

5. Le Comité consultatif note, au tableau 2 et au paragraphe 1 de l'annexe II.B du document A/C.5/55/30, qu'un poste supplémentaire d'agent du Service mobile est demandé pour le Bureau des Nations Unies au Burundi. Il s'agit là du seul poste supplémentaire demandé dans le rapport. Il a été précisé au Comité que les augmentations enregistrées par un certain nombre de missions au titre du personnel international et local s'expliquent par l'utilisation de taux de vacance de postes plus faibles pour 2001. Tel est le cas, par exemple, en ce qui concerne le Bureau des Nations Unies au Burundi où, comme il ressort du paragraphe 1 de l'annexe II.B, un taux de vacance de postes de 5 % a été utilisé pour calculer les prévisions pour 2001, alors que le taux de vacance de postes utilisé pour 2000 était de 15 %. En ce qui concerne le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville, les ressources supplémentaires demandées s'expliquaient essentiellement par le fait qu'on ne prévoyait aucune vacance de poste et par des prévisions de dépenses plus élevées au titre des frais de voyage du personnel, tant entre New York et Bougainville qu'à l'intérieur de la zone de la mission. En ce qui concerne le Conseiller du Secrétaire général chargé de missions spéciales en Afrique, il a été précisé au Comité que les dépenses supplémentaires prévues au titre du personnel international et local résultaient du fait que les chiffres pour 2001 représentaient le coût de la mission pour toute l'année, alors qu'en 2000, les services consultatifs n'avaient commencé qu'en février.

6. Il a par ailleurs été porté à la connaissance du Comité consultatif que la différence entre le coût estimatif des transports du Bureau des Nations Unies au Burundi pour 2000 (530 400 dollars) et pour 2001 (45 300 dollars) était imputable au coût des articles non renouvelables achetés en 2000.

7. Le Comité consultatif note, au paragraphe 30 du rapport, que « comme toutes les ressources prévues au titre des missions politiques spéciales ont déjà été affectées, les procédures établies par la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1986, s'appliqueront, et un crédit supplémentaire devra être ouvert pour financer les activités prévues ». En conséquence, le Comité recommande l'ouverture d'un crédit supplémentaire d'un montant de 4 162 500 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001¹.

Notes

- ¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 6 (A/54/6/Rev.1).*

Annexe

Missions politiques spéciales dont le mandat se poursuit au-delà du 31 décembre 2000

	<i>Durée du mandat</i>	<i>Montants estimatifs (en milliers de dollarsÉ.-U.)</i>
A. Mission pour laquelle un crédit a été ouvert (A/C.5/54/39)		
1. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	1er janvier 2000-31 décembre 2001	1 776,8
B. Missions pour lesquelles des ressources ont été demandées dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 (A/55/645, par. 44 et annexes III et IV)		
1. Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Libéria	1er janvier-31 décembre 2001	2 042,5
2. Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	15 février-31 décembre 2001	2 726,3
3. Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	1er avril-31 décembre 2001	1 906,6
4. Bureau des Nations Unies en Angola	16 octobre 2000-31 décembre 2001	8 432,7
5. Envoyé spécial du Secrétaire général en Afrique	1er janvier-31 décembre 2001	118,3
6. Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	1er janvier-31 décembre 2001	1 843,0
Total (à imputer sur le crédit ouvert au titre des missions politiques spéciales, d'un montant de 90 387 200 dollars)		17 069,4
C. Missions pour lesquelles des ressources ont été demandées dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées concernant les questions dont le Conseil de sécurité est saisi (A/C.5/55/30)		
1. Bureau politique des Nations Unies à Bougainville	1er janvier-31 décembre 2001	1 194,3
2. Bureau des Nations Unies au Burundi	1er janvier-31 décembre 2001	2 391,9
3. Assistance fournie par l'ONU au Médiateur du processus de paix au Burundi	1er novembre 2000-31 janvier 2001	60,6
4. Conseiller du Secrétaire général chargé de missions spéciales en Afrique	1er janvier-31 décembre 2001	480,3
5. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	1er janvier-30 juin 2001	35,4
Total (crédit additionnel à ouvrir)		4 162,5